

REÇU
28 DEC. 2017
Sous-Préfecture
de SAINTES

**2017-193. ELECTION D'UN MEMBRE TITULAIRE ET D'UN MEMBRE SUPPLEANT A
LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU GROUPEMENT DE COMMANDES :
TELECOMMUNICATIONS FIXES, MOBILES ET INTERNET**

Président de séance : Monsieur Jean-Philippe MACHON

Présents : 28

Jean-Philippe MACHON, Marie-Line CHEMINADE, Jean-Pierre ROUDIER, Nelly VEILLET, Bruno DRAPRON, Frédéric NEVEU, Marcel GINOUX, Céline VIOLLET, Dominique ARNAUD, Annie TENDRON, Gérard DESRENTE, Mélissa TROUVE, Christian SCHMITT, Fanny HERVE, Liliane ARNAUD, Christian BERTHELOT, Dominique DEREN, Jean ENGELKING, Philippe CREACHCADEC, Danièle COMBY, Jacques LOUBIERE, Marylise MOREAU, Aziz BACHOUR, Josette GROLEAU, François EHLINGER, Philippe CALLAUD, Renée BENCHIMOL-LAURIBE, Serge MAUPOUET.

Excusés ayant donné pouvoir : 7

Françoise BLEYNIE à Marie-Line CHEMINADE, Jean-Claude LANDREAU à Jean-Philippe MACHON, Caroline AUDOUIN à Frédéric NEVEU, Nicolas GAZEAU à Jean-Pierre ROUDIER, Claire CHATELAIS à Bruno DRAPRON, Laurence HENRY à Serge MAUPOUET, Brigitte FAVREAU à Josette GROLEAU

Absent : 0

Secrétaire de séance : Aziz BACHOUR

Date de la convocation : 07 décembre 2017

Date d'affichage :

28 DEC. 2017

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

Vu l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative au marchés publics,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2017-91 en date du 27 septembre 2017 ayant pour objet la constitution d'un groupement de commandes entre la commune de Saintes, la CDA de Saintes et le CCAS de Saintes, le Sivom de Migron et les communes de Bussac-sur-Charente, Chaniers, Dompierre-sur-Charente, Ecoyeux, Ecurat, Fontcouverte, Le Douhet, Le Seure, Migron, Montils, Pessines, Pisany, Saint Georges des Coteaux, Varzay, Vénérand et Villars-les-Bois pour les achats de télécommunications fixes, mobiles et internet et l'élection des représentants à la Commission d'Appel d'Offres de ce groupement de commandes,

Considérant que lors de sa séance du 27 septembre 2017, le Conseil Municipal avait désigné Madame Céline VIOLLET en tant que membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres du

groupement, et M. Philippe CREACHCADEC en tant que membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres du groupement,

Considérant que les membres de cette Commission d'Appel d'Offres doivent être choisis parmi les membres de la Commission d'Appel d'Offres de la commune de Saintes ayant voix délibérative, et que Madame Céline VIOLLET et M. Philippe CREACHCADEC ne font pas partie de ces membres,

Après consultation de la Commission « Gérer » du jeudi 30 novembre 2017,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur l'abrogation et le remplacement par la présente, du point de la délibération n°2017-91 en date du 27 septembre 2017 portant élection des représentants à la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes « télécommunications fixes, mobiles et internet».
- Sur l'élection d'un titulaire et d'un suppléant pour la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes télécommunications fixes, mobiles et internet».

Sont proposés en tant que titulaire et suppléant de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes « télécommunications fixes, mobiles et internet» :

- Marcel GINOUX
- Christian BERTHELOT

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité l'ensemble de ces propositions.

Pour l'adoption : 35

Contre l'adoption : 0

Abstentions : 0

Ne prend pas part au vote : 0

REÇU
23 DEC. 2017
Sous-Préfecture
de SAINTES

Les conclusions du rapport,
mises aux voix, sont adoptées.
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Jean-Philippe MACHON

En application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.